

La Mutualité scolaire de Fribourg

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **34 (1905)**

Heft 13

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- b) Discours d'ouverture de M. l'abbé Perroulaz, curé de Guin ;
- c) Lecture du procès-verbal de la réunion de Châtel-St-Denis ;
- d) Lecture des comptes ;
- e) Désignation du district dans lequel se tiendra la prochaine assemblée générale ;
- f) Nomination du comité ;
- g) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la question mise à l'étude ;
- h) Propositions individuelles.

Derniers avis.

1° La carte de légitimation ci-jointe donne droit à la faveur d'un billet simple course pour l'aller et le retour sur les lignes réseau fédéral (y compris Bulle-Romont) et des chemins de fer électriques de la Gruyère et Fribourg-Morat-Anet. Ne jouissent de cet avantage que les participants domiciliés dans le canton de Fribourg. (Décision de la Direction générale des C. F. F.)

2° Les congressistes inscriront eux-mêmes leur nom sur les cartes de légitimation.

3° Voici l'horaire des trains conduisant à Guin :

Départ de Châtel-St-Denis	5 h. 38	Arrivée à Palézieux	5 h. 55
» Palézieux	6 h. 00	» à Romont	6 h. 40
» Bulle	5 h. 55	» à Romont	6 h. 33
» Romont	6 h. 47	» à Fribourg	7 h. 40
» Payerne	5 h. 40	» à Fribourg	6 h. 35
» Fribourg	7 h. 48	» à Guin	8 h. 01

4° Les participants sont priés de se soumettre aux ordres des membres du Comité local chargés de l'organisation du cortège.

5° Aucune répétition de chant ne doit avoir lieu pendant la séance d'étude.

6° Les cartes de banquet seront mises en vente dans la cantine pour le prix de 2 fr. 50.

La Mutualité scolaire de Fribourg

La Mutualité scolaire « La Jeunesse Prévoyante », créée à Fribourg par un groupe d'étudiants au mois de mai 1902, est actuellement arrivée à un développement qui fait bien augurer de l'œuvre des Mutualités scolaires dans le canton de Fribourg.

Pour bien montrer l'heureuse influence de cette organisation

nous voulons résumer, en quelques pages, la vie et les progrès de ce qui est une caractéristique importante des écoles de la ville de Fribourg.

Composition de la Mutualité.

La Mutualité scolaire s'est d'abord adressée aux enfants du quartier de la Basse-Ville. Dans un bureau installé au N° 64 du Court-Chemin, une cinquantaine d'enfants venaient, chaque mercredi, payer leur cotisation. Des sections de la Mutualité s'installèrent ensuite au quartier des Places — c'était en octobre 1903. Puis d'octobre 1904 jusqu'en avril 1905, peu à peu, dans toutes les classes de la ville de Fribourg, furent créées des sections où l'enfant venait payer sa cotisation à M. l'Instituteur.

La Mutualité scolaire de Fribourg doit un tout spécial remerciement à Monsieur l'Inspecteur de la ville de Fribourg, au corps enseignant, maîtres et maîtresses qui, par leur dévouement et leur bonne volonté, ont tout fait pour que la Mutualité scolaire réussisse.

Voici un tableau du développement successif de la Mutualité :

4 mai 1902.	20 mutualistes
Juillet 1902	75 »
Octobre 1902	40 »
Mai 1903	100 »
Octobre 1903	210 »
Août 1904	296 »
Novembre 1904	402 »
Mars 1905	500 »
Mai 1905	576 »

Ces 576 mutualistes payent régulièrement leur cotisation et ont par conséquent droit à tous les secours en cas de maladie pour autant qu'ils sont dans la société depuis plus de trois mois.

Répartition par quartier et par sexe :

Quartier du Bourg.

2 sections de garçons comprenant	48 mutualistes
6 » filles »	69 »
	<hr/> 117

Quartier des Places, Pérolles, Beauregard.

6 sections de garçons comprenant	75 mutualistes
8 » filles »	99 »
	<hr/> 174

Quartier de la Neuveville.

6 sections de garçons comprenant	129 mutualistes
6 » filles »	40 »
	<hr/> 169

Quartier de l'Auge.

4 sections de garçons comprenant	58 mutualistes
2 » filles »	28 »
	86

Total :

18 sections de garçons comprenant	310 mutualistes
22 » filles »	236 »
40 sections	546 mutualistes

Les écoles primaires de la ville de Fribourg forment 30 sections. A peu près toutes les classes possèdent une section. Nous espérons que les classes qui n'ont pas encore de Mutualité scolaire en auront une dès octobre prochain. Les 10 autres sections se répartissent entre les Ursulines (3 sections), la Providence (6 sections) et le bureau de la Mutualité centrale (1 section).

Au mois d'août 1904, la Mutualité scolaire comptait 8 sections et les mutualistes se répartissaient ainsi :

	Garçons	Filles	TOTAL	
			en août 1904	en juin 1905
Quartier du Bourg	8	6	14	117
» des Places	45	30	75	174
» de la Neuveville	110	3	113	169
» de l'Auge	25	3	28	86
	184	42	230	546

Le progrès depuis cette époque est donc très considérable.

Remarquons que le nombre des garçons a subi une augmentation de 122 mutualistes soit 66 % et que le nombre des filles a augmenté de 194 soit 470 %.

La Mutualité scolaire possédait, au 1^{er} mai 1904, une fortune nette de 900 fr. 05 se répartissant en 273 fr. 77 au fonds de réserve maladie et 626 fr. 28 au fonds d'épargne. (Pour d'autres renseignements sur la constitution de cette fortune voir la Brochure publiée par le « Sillon de Fribourg ».)

A cette époque elle avait distribué 336 fr. 90 d'indemnité de maladie à 46 mutualistes, ce qui fait 7 fr. 33 par malade correspondant à 7 jours 33 de maladie par enfant.

Du 1^{er} mai 1904 au 1^{er} janvier 1905, il a été déposé 7385 cotisations à 0,15 fr. soit 1107 fr. 75 se répartissant en 590 fr. 80 pour le fonds de maladie et en 516 fr. 95 pour le fonds d'épargne : il a été effectué pour 215 fr. 98 de versements supplémentaires. Soit en tout une somme de 1323 fr. 73 perçue du 1^{er} mai au 1^{er} janvier 1905.

Il a été distribué pendant ce même laps de temps pour 200 fr. 70 cent. d'indemnité de maladie et on a effectué des remboursements pour 152 fr. 18.

De plus, ces 200 fr. 70 d'indemnité de maladie ont été touchés

par 17 mutualistes ce qui fait à chacun en moyenne 11 fr. 80 qui correspondent à près de 15 jours de maladie par enfant.

Il reste donc au fonds de maladie	Fr.	390 10
» » » d'épargne	»	580 75
		<hr/>
Reste en caisse au 1 ^{er} janvier	Fr.	970 85
La Mutualité possédait au 1 ^{er} mai	»	900 05
		<hr/>
	Fr.	1870 90
Intérêt des fonds déposés.	»	32 35
		<hr/>
	Fr.	1903 25

Après les répartitions statutaires à la réserve du fonds de maladie et les dépôts en banque, les 1,903 fr. 25 se répartissent en :

Caisse-maladie	Fr.	140 15
Caisse d'épargne	»	— 75
Fonds de réserve	»	534 20
Fonds en banque	»	1228 15
		<hr/>
	Fr.	1903 25

Du 1^{er} mai 1902 au 1^{er} mai 1904, la marche de la Mutualité a été tout à fait normale et même la proportion de malades n'a pas été trop grande. Il n'en a pas été de même cette dernière année-ci. Jusqu'à maintenant la Mutualité scolaire a délivré de nombreuses indemnités de maladie sans que, cependant, sa caisse grâce à sa forte réserve ait eu à souffrir de ce nombre inusité de malades.

Pendant 6 mois, du mois de janvier au mois de juin, la mutualité a enregistré 9467 cotisations soit 1320 fr. 05 se répartissant en 758 fr. 36 au fonds de maladie et en 672 fr. 69 au fonds d'épargne. Il a été de plus déposé 115 fr. 06 de versements supplémentaires. Soit en tout une somme de 1435 fr. 11.

Il a été distribué pendant ce même laps de temps 791 fr. 20 d'indemnité de maladie et il a été effectué pour 92 fr. 40 de remboursement d'épargne.

Les indemnités de maladie ont été réparties entre 67 mutualistes touchant ainsi, en moyenne, 11 fr. 80 soit 15 jours de maladie par enfant. Les très nombreux cas de rougeole, scarlatine, diphtérie qui ont, à tour de rôle, frappé la population enfantine de Fribourg, expliquent bien cette augmentation de dépense.

En tenant compte de l'état de la caisse au mois de janvier 1905, la fortune de la Société se répartit actuellement comme suit :

En caisse-maladie	Fr.	107 31
En caisse d'épargne	»	53 94
Au fonds de réserve	»	534 20
En banque	»	1888 15
		<hr/>
Fortune nette de la Société	Fr.	2583 60

Nous voyons que la fortune de la Société, qui se trouvait être de 900 fr. 75 à la fin de la seconde année d'existence, se trouve, à la fin de la troisième, de 2,583 fr. 60, soit une augmentation de 1,683 fr. 55 en une seule année.

Cependant, l'année 1904-1905 a eu, proportionnellement, beaucoup plus de cas de maladie que les années précédentes.

De mai 1902 à mai 1903, nous avons distribué .	Fr.	70 60
En 1903-1904	»	266 30
En 1904-1905	»	991 90
Soit en tout, depuis la fondation		<u>Fr. 1,328 80</u>

Nous avons voulu, dans ces brèves et courtes notes, simplement montrer par des chiffres, laissant à chacun le soin de tirer des conclusions, l'excellente influence des Mutualités scolaires et le bien qu'elles peuvent réaliser. P. J.



ÉCHOS DE LA PRESSE

Dans l'un de ses derniers numéros, le *Manuel général* donne les renseignements suivants sur le fonctionnement de la *Mutualité scolaire* dans le XX^e arrondissement de la ville de Paris.

« Au commencement de l'année 1899, le conseil d'administration décida d'instituer un service de visiteurs, recrutés parmi les instituteurs. Disons, à la louange du corps enseignant, qu'un grand nombre de maîtres se proposèrent pour remplir ces fonctions, et que l'inspecteur, président, n'eut que l'embarras du choix.

« Voici comment fonctionne ce service :

« Dès qu'un enfant mutualiste est malade, la famille en informe le directeur ou la directrice de l'école et lui adresse un certificat de maladie signé du médecin traitant. Immédiatement le directeur ou la directrice fait parvenir au visiteur une lettre d'avis lui indiquant le nom du sociétaire, son adresse, la nature de la maladie et autres renseignements, s'il y a lieu. — Cinq ou six jours environ après la réception de cette lettre, le visiteur se rend au domicile indiqué. Il s'assure que toutes les formalités ont été bien remplies. Il vise la feuille de maladie qui a été délivrée par le directeur ou la directrice, et promet de revenir prochainement prendre des nouvelles du sociétaire. Si le sociétaire est rétabli, le visiteur arrête immédiatement la feuille de maladie. Les visiteurs, en se rendant dans les familles, montrent encore les bienfaits de la mutualité. Ils représentent aux parents que, grâce à elle, l'enfant aura pour sa vieillesse une